

2008/8641 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 7 500 € A L'ASSOCIATION "L'ENFANT BLEU" (SIEGE : 18 C, RUE SONGIEU - 69100 VILLEURBANNE) (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE -)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Créée à Lyon il y a une dizaine d'années, l'Association « L'Enfant Bleu » a pour objet social l'aide à l'enfance maltraitée et aux adultes ayant subi des mauvais traitements dans leur enfance.

Les situations de maltraitance -que celle-ci soit d'ordre sexuel, physique ou psychologique- sont le plus souvent portées à la connaissance de cette Association par le biais d'un appel téléphonique. Pour 2006, année pour laquelle des données complètes sont connues, « L'Enfant Bleu » a pu ainsi identifier près d'une centaine de victimes.

Cette Association s'appuyant pour cela sur une équipe de professionnels qui comprend notamment des psychologues cliniciens, s'emploie alors à apporter une aide pluridisciplinaire aux victimes identifiées de maltraitance, dont en particulier des enfants.

Plus récemment, « L'Enfant Bleu » a souhaité également développer, au niveau de l'agglomération lyonnaise, une action d'information et de prévention sur la problématique de la maltraitance. Les publics ciblés sont les enfants scolarisés en école primaire, mais aussi les parents d'élèves et les professionnels de l'enfance.

Pour l'aider à la fois à conforter ses actions de soutien aux victimes de maltraitance, et à développer une activité d'information et de prévention, l'Association « L'Enfant Bleu » a sollicité un concours financier de la Ville de Lyon à hauteur de 7 500 €.

Eu égard au contenu global de l'action conduite depuis plusieurs années par cet organisme, et au volet prévention / information de cette action que celui-ci s'emploie à développer en milieu scolaire, il me semblerait opportun, Mesdames et Messieurs, d'apporter une suite favorable à cette demande. »

Oùï l'avis de sa Commission Solidarité – Santé ;

DELIBERE

1- Une subvention de fonctionnement de 7 500 € est allouée à l'Association « L'Enfant Bleu » (siège : 18 C, rue Songieu – 69100 Villeurbanne).

2- Le montant de la subvention sera financé à partir de l'enveloppe
« F.I.A.S. », article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 7242.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

S. GUILLAUME